



REGLEMENT DU CONCOURS « DECOS DE NOEL »

56580 ROHAN

Article 1 :

La mairie de Rohan organise un concours de décorations de Noël qui récompensera l'imagination des habitants. Il est destiné à encourager la décoration des fenêtres, vitrines, terrasses, cours, parkings, sapins, jardins, etc., dans le but d'embellir le territoire de la commune pendant la période des fêtes et de récompenser les réalisations les plus remarquables.

Article 2 : Inscriptions

Le concours est ouvert à tous les habitants de la commune de Rohan. La participation est gratuite et s'effectuera obligatoirement par l'intermédiaire d'un bulletin d'inscription, disponible à l'accueil de la Mairie ou sur le site Internet de Rohan : www.rohan.fr

Le bulletin d'inscription sera à remettre à l'accueil de la mairie ou dans la boîte aux lettres, ou à envoyer par mail à l'adresse : adjoints.mairie@rohan.fr avant le 10 décembre.

Article 3 : Catégories

Les participants doivent s'inscrire dans l'une des catégories suivantes :

- Catégorie 1 : particuliers - maisons et jardins
- Catégorie 2 : particuliers – fenêtres et balcons / terrasses (appartements)
- Catégorie 3 : Commerces et locaux professionnels

Le jury établira un classement dans chacune de ces catégories.

Article 4 : Composition du jury

Le jury du concours sera composé de 6 membres¹, l'adjoint.e environnement-cadre de vie présidera le jury, et sera élu.e d'office.

- 2 élus du conseil municipal, dont le.la président.e du jury
- 2 représentants des associations
- 2 enfants Rohannais scolarisés (Classes de CM1 et CM2) dans les écoles de la commune

En cas de carence de candidature à la fonction de jury, l'adjoint.e organisera un jury composé d'élus.

Les participants au concours ne pourront en aucun cas faire partie des membres du jury (y compris les parents des enfants composant le jury).

La composition du jury sera établie à la clôture des candidatures, le tirage au sort se fera par M. Le Maire.

Article 5 : Critères de sélection

Les critères d'évaluation seront les suivants :

- Esthétique et Harmonie de l'ensemble, noté sur 10
- Mise en valeur de l'espace disponible, noté sur 10
- Imaginaire et originalité de la réalisation, noté sur 10
- Les efforts en matière de développement durable, noté sur 10

Chaque membre du jury notera individuellement les critères de 0 à 10. Les moyennes générales les plus élevées désigneront les lauréats. Une fois ces moyennes connues, le jury se réunira une dernière fois pour certifier le classement établi.

¹ Sur la base du volontariat, après inscription auprès de la mairie, avant le 01 décembre. Tirage au sort par M. Le Maire

Les décorations devront :

- être installées sur le domaine privé et ne pas empiéter sur le trottoir et la voie publique ;
- être visibles de l'espace public.

Article 6 – Attribution des prix

Le jury du concours notera toutes les décorations, afin d'attribuer les prix. Les participants au concours devront maintenir en l'état leurs décorations du 10 décembre au 1er janvier. Le passage du jury ne se fera qu'une seule fois et passera de manière aléatoire durant cette période. Le jury ne rentrera pas dans les propriétés privées.

Des prix sous forme de lots cadeaux ou de bons d'achat, seront remis aux 3 participants les plus appréciés par le jury, et ce dans chaque catégorie.

Valeur des lots pour chaque catégorie :

- 1^{er} prix : valeur de 70 €
- 2^e prix : valeur de 45 €
- 3^e prix : valeur de 30 €

Article 7 : Résultats et remise des prix

Les résultats du concours seront annoncés sur le bulletin municipal de janvier. Les 3 premiers de chaque catégorie se verront remettre des lots en cadeaux à l'occasion des vœux du maire.

Article 6 : Droit à l'image

Le jury se réserve le droit de photographier les différentes décorations pour une exploitation éventuelle (presse, site Internet, lettre d'informations...). Certains clichés pourront être projetés à l'occasion de la cérémonie des vœux à la population. L'accord du participant est acquis lors de son inscription.

Article 7 : Acceptation du règlement

L'adhésion au concours entraîne de la part des participants l'acceptation sans réserve du présent règlement ainsi que des décisions prises par le jury.